

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-322
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination d'un membre indépendant et président du Comité d'investissement conjoint (CIC) - Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité de Laval (FLSL)	
No dossier(s) interne(s) : SG-3036-03		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Date CE souhaitée : 2024-01-31		
Date CM souhaitée : 2024-02-06		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-322
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-02-01 CM-20220201-183 RENOUELEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de MM. Robert Lefebvre et André Nadeau pour agir à titre de membres indépendants provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de renouveler la nomination de M. Robert Lefebvre pour agir à titre de président dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-262)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-02-05 CM-20190205-75 COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> ATTENDU les recommandations faites par le Service du développement économique à l'effet de transférer les activités du Fonds local de solidarité Laval (FLSL) à la Ville de Laval;</p> <p>ATTENDU que les recommandations faites par le Service du développement économique sont également à l'effet d'approuver la convention de transfert des actifs et des passifs, d'approuver la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement (lettre d'offre) et d'approuver la convention de partenariat FLI/FLSL;</p> <p>ATTENDU que par l'approbation du transfert à la Ville du FLSL ainsi que des documents y afférents, dont la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement à intervenir entre la Ville de Laval et le Fonds local de solidarité FTQ, la Ville consent à l'adoption d'une politique d'investissement commune pour le Fonds local d'investissement (FLI) et pour le FLSL ainsi qu'à la mise en place d'un comité d'investissement conjoint FLI/FLSL (CIC);</p> <p>ATTENDU que la Ville a constitué et établi le mandat du Comité d'investissement FLI en 2017;</p> <p>ATTENDU qu'afin d'alléger les structures actuelles il est recommandé que le conseil abroge le Comité d'investissement FLI et qu'il constitue et établisse le mandat du Comité d'investissement conjoint Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval (CIC) en remplacement du Comité d'investissement FLI et de l'ancien conseil d'administration du FLSL;</p> <p>ATTENDU que ce faisant, le CIC combinera les responsabilités du Comité d'investissement FLI et du FLSL en ce qui concerne les prêts;</p> <p>ATTENDU qu'afin d'assurer la continuité et retenir l'expertise acquise au sein du Comité d'investissement FLI il est recommandé que le conseil nomme, à titre de membres du CIC, les 4 membres du FLI actuellement en poste;</p> <p>ATTENDU qu'afin que l'expertise acquise par 2 administrateurs du FLSL soit préservée au sein du CIC, il est également recommandé de nommer ceux-ci à titre de membres du CIC;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'abolir le Comité d'investissement Fonds local d'investissement;</p> <p>de constituer le Comité d'investissement conjoint Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval (CIC);</p> <p>d'adopter le mandat dudit Comité joint au présent sommaire décisionnel;</p> <p>de nommer:</p> <p>M. Daniel Bellemare à titre de membre représentant désigné par la Ville au CIC et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-322
<p>M. Christian Bérubé à titre de membre représentant désigné par la FTQ au CIC et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de nommer les personnes suivantes à titre de membres indépendants du Comité d'investissement conjoint Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval:</p> <p>M. Robert Lefebvre, pour un terme de 3 ans, par la suite renouvelable pour des termes de 2 ans; M. André Nadeau, pour un terme de 3 ans, par la suite renouvelable pour des termes de 2 ans; M. Dominique Erbland, pour un terme de 2 ans, renouvelable; M. Romano Robusto, pour un terme de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-172)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>ATTENDU QUE le Comité d'investissement conjoint (CIC) - Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité Laval (FLSL) (le « Comité ») est composé de sept (7) membres, dont un (1) représentant désigné par la Ville de Laval; un (1) représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ; et cinq (5) membres indépendants provenant du milieu socioéconomique local. Un tel membre indépendant doit être un entrepreneur, un membre d'une organisation dont la mission est à saveur économique ou un citoyen impliqué dans sa communauté. Un tel membre indépendant ne peut être ni employé, administrateur ou élu du Fonds de solidarité FTQ, de la FTQ ou de la Ville, ni employé d'un organisme délégataire à qui la Ville délègue la gestion du FLSL, le cas échéant;</p> <p>ATTENDU QUE le terme du mandat de M. Robert Lefebvre, membre indépendant et président du Comité, nommé par le conseil municipal sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance en 2022, viendra à échéance le 1er février 2024;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendants ainsi que de la présidence du Comité;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de ce membre ainsi que les statistiques de son assiduité aux réunions du Comité depuis le début de son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE M. Lefebvre a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2019;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat a eu l'occasion de discuter avec ce membre et qu'il a confirmé son intérêt à renouveler son mandat à titre de membre indépendant et de président du Comité pour un terme de deux (2) ans; et</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de M. Robert Lefebvre à titre de membre indépendant et de président du Comité d'investissement conjoint (CIC) - Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité Laval (FLSL), et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de renouveler la nomination de M. Robert Lefebvre à titre de membre indépendant et de président du Comité d'investissement conjoint (CIC) - Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité Laval (FLSL), et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.</p>		